

Le Président  
vjr/if

Paris, le 15 novembre 2017

### **A l'attention des Conseillers et Personnalités Associés du Conseil Economique, Social et environnemental**

Chères amies, Chers amis,

Le CESE est la troisième chambre constitutionnelle de notre pays. Il convient de le rappeler, y compris parfois aux pouvoirs publics. Dans son discours au Congrès, le 3 juillet dernier, le Président de la République l'a fait.

Il a rappelé des fondamentaux qui font de notre Conseil ce qu'il est et doit être et, parallèlement il a tracé des axes, proposé des objectifs.

Il nous appartient désormais, aux conseillers, aux personnalités associées, aux organisations qui les délèguent de faire des propositions, fondées sur une expérience et un désir de travailler ensemble, avec l'indépendance qui est celle d'une assemblée de la République.

Les institutions ne sont pas et ne doivent pas être à l'abri des reproches ; c'est une nécessité pour une démocratie. Nous ne sommes pas protégés, et tant mieux, par une quelconque immunité, nous ne sommes pas au-dessus des lois ; les critiques sont indispensables afin de nous aider à progresser et à nous réformer. Les institutions sont comme toute organisation humaine, elles doivent savoir se réformer.

Bien entendu, pour cela encore faut-il savoir réformer une institution. Echouer ne veut pas dire que l'institution n'est pas réformable, mais peut-être que l'on s'y est mal pris. Souvent la sanction électorale répond à ce type d'échec...

Les attaques dont fait l'objet le CESE sont répétitives, lancinantes, lassantes ; elles se répondent les unes aux autres, se copient les unes les autres, sans qu'aucune nouveauté ne vienne, le plus souvent, émailler ces mises en cause, sans effort de prospective, de proposition non plus. Leurs porte-paroles sont bien connus depuis plusieurs mois.

Le CESE a pu, par le passé, connaître des dérives. Celles-ci ne peuvent continuer à alimenter éternellement toutes les critiques dont il est l'objet sauf à devenir suspectes quant à leurs motivations réelles. Par conformisme intellectuel ? Par calculs ? Par rejet des corps intermédiaires, car se passer d'eux serait tellement plus « simple » ?... Ces dérives ont pour une large part fait l'objet de mesures correctrices.

En effet, il n'est pas simple de s'interroger sur une institution qu'il est de bon ton de critiquer. Cela nécessite d'en comprendre les enjeux et d'avoir le courage de les porter.

Le premier des courages est de faire l'effort de comprendre ce qu'est le CESE dans notre démocratie.

Le CESE est une assemblée complexe. Elle est l'assemblée de la société civile organisée, et qu'est-ce que la société civile organisée ? La société civile organisée ce sont les associations, les organisations syndicales, les organisations de chefs d'entreprises, de jeunes, de défense de l'environnement, des artisans et commerçants, du monde mutualiste et de la coopération, des agriculteurs, des ONG, des professions libérales, des associations familiales et de l'Outre-mer qui partout défendent les françaises et les français, les représentent, font avancer les choses au quotidien, sur le terrain. Au CESE ce sont les 61 plus grandes organisations de notre pays qui délèguent leurs représentants et dont le nombre d'adhérents est sensiblement équivalent à celui de la population majeure de notre pays.

Le CESE, ce sont 233 conseillers qui représentent cette société civile dont à longueur de colonnes il est dit qu'elle n'est pas assez représentée dans nos institutions ! Et quand elle est représentée on la critique ? Il faudrait savoir....

Oui, ils représentent la société civile, ils en sont fiers, mais de ce fait ont une particularité, ou plutôt deux !

- Désignés le plus souvent pas leur organisation, ils ne sont pas des experts, ils ne constituent pas un comité composé de techniciens sans légitimité autre que celle, importante, de leurs diplômes, ou de l'administration qui les nomme,
- Représentant la société civile, ils ont trois activités le plus souvent : ils sont membres du CESE, ils ont une responsabilité dans une association, ils ont généralement une profession qu'ils exercent en parallèle.

Les membres du CESE que l'on critique tant, qui sont-ils ? Cette assemblée, quelle est-elle ?

- C'est l'assemblée la plus paritaire de nos trois assemblées, avec 48 % de femmes, et, ce sont 50 % des postes de gouvernance qui y sont occupés par des femmes. Quelle autre institution atteint de tels chiffres ?
- La moyenne d'âge des conseillers est de 57 ans se situant ainsi entre celle de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Nous sommes donc loin d'une assemblée de retraités comme on voudrait le faire croire aux citoyens,
- C'est la seule des trois assemblées qui doit obligatoirement comprendre dans ses rangs des jeunes représentant leurs propres organisations ! Existe-t-il une assemblée où la représentation des jeunes soit obligatoire ?
- Pour 66 % d'entre eux, ces conseillers effectuent leur premier mandat, désormais un conseiller ne peut effectuer plus de deux mandats de 5 ans. Aucune assemblée n'est actuellement dans ce cas,
- Parmi ces 233 conseillers, vous trouvez des ouvriers, des employés, des professions libérales, des cadres, des chefs d'entreprises, des artisans, des commerçants, des agriculteurs... alors même que l'on n'a de cesse de reprocher aux institutions de notre pays de ne pas suffisamment favoriser la diversité sociale et professionnelle,

- Parmi ces 233 conseillers, 12 % sont titulaires d'un CAP ou du brevet, 9 % d'un BTS ou d'un DUT, 54 % d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Alors que l'on reproche trop souvent à nos institutions de ne comprendre dans leurs rangs que des diplômés de grandes écoles ?
- Dans ces 233 conseillers et malgré son mode de désignation, le CESE comprend dans ses rangs des représentants de toutes les régions de France et de l'ensemble des départements et territoires d'Outre-mer. N'entend-on pas que les métropoles ont un poids exagéré dans nos instances de décision ?

Effectivement pour comprendre cette alchimie complexe, il faut aller au-delà des apparences. Aller vers une France qui n'est pas celle des élites policées, la France de l'engagement, la France du quotidien, la France de partout.

Mais bien entendu on me rétorquera qu'il y a les personnalités qualifiées !

Ha les personnalités qualifiées...

Je suis fier de leur présence parmi nous comme de celle des autres conseillers.

Qu'il y ait parfois eu de la part de tel ou tel Président de la République des nominations plus politiques, certes. Mais pourquoi ce procès en illégitimité ? Certaines de ces personnalités ont même occupé les premières responsabilités au sein de notre assemblée, ainsi le Président qui m'a précédé. Étaient-elles illégitimes ? Non. Avaient-elle acquis des compétences dans leurs vies passées ? Oui !

Le fait d'avoir été champion sportif, chanteur, écrivain, responsable politique... que sais-je encore rend-il inapte définitivement à exercer toute responsabilité ? Dans ce cas, des générations de ministres, de parlementaires, de responsables divers dont notre pays ont pu s'enorgueillir, n'auraient pu le devenir et poursuivre autrement des carrières qui, in fine, étaient au service du rayonnement de notre pays.

Quelques anciens membres du CESE, souvent les mêmes, s'emploient à le critiquer publiquement et systématiquement, maintenant qu'ils n'en sont plus membres malgré leurs démarches répétées pour être renommés. J'entends ces critiques. Bien entendu ces remarques auraient plus de force et auraient pu sagement susciter un débat, toujours utile, si elles avaient été émises à l'interne et assorties d'une éventuelle démission devant cette prétendue inutilité du CESE que ces conseillers affirment, après leur départ, avoir découverte.

J'en profite aussi pour saluer leur extrême participation, aussi rare que non décisive à nos travaux, par le biais d'avis, de propositions, de prises de position qui ont certainement fait date... en leur temps.

Venons-en aux missions du CESE !

Le CESE est l'une des trois assemblées constitutionnelles de notre pays. Le CESE est une assemblée consultative et non législative et son rôle constitutionnel est selon les textes « d'éclairer les pouvoirs publics », ce qu'il fait, avec constance et détermination. Mais, rien n'oblige les pouvoirs publics à accepter d'être éclairés. Et c'est bien là l'un des drames du CESE.

Toute organisation humaine, administrations et pouvoirs publics a une faiblesse, comme celle de penser que ce qui n'est pas obligatoire est superflu.

Et c'est là l'un des objectifs de la réforme voulue par le Président de la République et dont il a tracé les lignes lors de son intervention devant le Congrès.

Cette réforme je l'appelle de mes vœux, et pour une part j'en avais proposé certaines pistes à l'appui de ma candidature en novembre 2015 à la présidence du CESE. En m'élisant à une très large majorité, l'assemblée de la société civile organisée a dès lors fait le choix de la réforme, dès avant 2017, mais de la réforme partagée, de la réforme bien comprise visant à intégrer encore plus la société civile organisée dans notre organisation institutionnelle.

De quoi s'agit-il ? : De mieux intégrer le Conseil dans notre organisation constitutionnelle afin d'améliorer son interactivité avec le Gouvernement et les deux autres assemblées législatives, le CESE ne doit pas être pensé comme une institution d'experts drapée dans un savoir que les autres assemblées n'auraient pas, ni comme une assemblée dont la composition la priverait de colonne vertébrale et donc de toute utilité, mais comme une pièce indispensable au service de de la démocratie.

Cette réforme nous sommes en train d'y réfléchir, de la penser, de l'écrire, afin de la proposer, au Président de la République. Quand je dis-nous, je parle de toute la gouvernance, des conseillers, des personnalités associées, des anciens conseillers, des responsables des 61 organisations qui sont représentées au CESE et d'acteurs extérieurs associés, responsables politiques, spécialistes des questions des institutions, juristes, dans la discrétion mais avec un maître mot : celui de la participation et de l'efficacité.

Cette réforme sera réelle, elle sera effective, elle sera ambitieuse.

Mais avant toute chose, elle sera efficace car partagée le plus possible, et non le fruit d'un exercice solitaire, synonyme d'échec, tout aussi solitaire.

Elle sera aussi profondément réaliste, adaptée aux besoins de notre pays, prenant en compte l'un des rôles fondamentaux du CESE qui devra être d'évaluer les évolutions futures mais sans pour cela le transformer en instance suprême ayant droit de regard sur tout.

Pour transformer le CESE en Chambre du futur, cette réforme comprendra 6 axes :

1. **la contribution à l'élaboration de la loi** : cette contribution qui est déjà effective pour les lois de programmation doit être plus complète. Pour ma part, je pense qu'elle doit être systématique (dans le cadre des missions du CESE) ; d'autres, au sein du CESE considèrent qu'elle doit concerner tout projet de loi d'orientation mais rester, pour les autres lois, le fait de la volonté du gouvernement ou du CESE lui-même. En tout cas, cette contribution doit être plus généralisée et intégrer le travail des pouvoirs publics avant le travail législatif et être jointe à l'avant-projet de loi aux côtés de l'étude d'impact, présentée au conseil des ministres,
2. **l'évaluation des politiques publiques** : là aussi le CESE doit pouvoir jouer pleinement son rôle et qui mieux que la société civile organisée peut juger de l'efficacité sur le terrain de certaines politiques publiques, de certaines lois et ainsi remettre au Sénat ou à l'Assemblée Nationale son éclairage, permettant ainsi aux assemblées législatives de disposer d'un avis du terrain, de l'avis de celles et ceux qui constatent les effets de la loi. En ce

domaine, le CESE doit continuer et intensifier ce que nous venons d'expérimenter, avec un véritable travail collaboratif avec la Cour des comptes et avec le Défenseur des droits en effectuant des travaux faisant suite aux leurs. Les institutions doivent collaborer entre elles et, pour ma part, je désire que le CESE ne vive pas dans un splendide isolement,

**3. le CESE peut devenir le carrefour de la concertation préalable à la loi.**

J'ai, à de nombreuses reprises, déploré la dilution de la parole publique du fait de la multiplication des acteurs qui sans légitimité constitutionnelle pouvaient intervenir dans le débat. Cette dilution a des conséquences graves, car elle nourrit l'incompréhension de l'action publique qui elle-même nourrit le populisme. Nous devons tous faire un effort de rationalisation et ce dans deux directions :

- ✓ il faut que les organismes divers ayant les mêmes « ADN », des compositions similaires au CESE, se rassemblent ou travaillent mieux ensemble,
- ✓ il faut que le processus préalable à la fabrique de la loi soit plus rapide, plus agile, plus simple.

Le CESE peut très utilement, comme le Président de la République l'a souligné dans son discours devant le Congrès, jouer, aussi en ce domaine, un rôle efficace,

**4. l'écoute et la prise en compte de la parole citoyenne :** bien entendu le CESE n'a pas et ne réclame pas l'exclusivité de la parole citoyenne ! Mais, du fait de sa composition, le CESE a une réelle légitimité car en prise directe. Le CESE est à même d'écouter cette parole par le biais de différents outils tant démocratiques que technologiques.

Au-delà des différentes pistes qui nous sont ouvertes, le CESE, n'en doutons pas, a un espace de réflexion et surtout d'action formidable. À nous de savoir si nous désirons nous en saisir.

La parole citoyenne, la participation citoyenne, sont des enjeux fondamentaux pour la démocratie de demain. Pour ma part, je n'envisage pas ces enjeux comme étant des enjeux de communication ou de pouvoir, je les envisage comme étant des enjeux de l'avenir de nos systèmes démocratiques. Nous devons intégrer cette question dans notre réflexion, réflexion institutionnelle globale et non pas assemblée par assemblée.

Pour le CESE, je pense que nous sommes à même de réintroduire la parole citoyenne, la parole de la société civile « individuelle » dans la réflexion de la société civile organisée et de ce fait de la faire entendre et de faire en sorte que cette parole trouve une issue institutionnelle en l'intégrant à la parole de la société civile organisée.

**5. une composition encore plus ouverte :** Le CESE qui, en 2010 par la réforme constitutionnelle de 2008, s'est ouvert aux représentants des organisations de jeunesse et aux représentants des organisations de défense de l'environnement doit continuer cette ouverture, je l'ai dit à différentes reprises : retraités, consommateurs, chômeurs, nouvelles organisations du monde de l'entrepreneuriat etc... pourraient nous rejoindre ne serait-ce que par le biais des organisations qui sont déjà présentes au CESE et sensées les représenter. Mais cette ouverture doit se faire en suivant deux principes importants :

- ✓ réduire le nombre d'acteurs, à l'instar de l'Assemblée et du Sénat,
- ✓ conserver une colonne vertébrale qui lui permette de travailler et d'agir et non de devenir une addition d'individualités. En ce domaine je propose, à titre personnel, que le CESE puisse voir sa composition être révisée automatiquement avant chaque mandature, afin de correspondre toujours à la société civile que nous nous devons de représenter. Cette adaptabilité permanente doit permettre au CESE, suivant un mécanisme institutionnel à inventer, de rester au cœur de la société qui évolue de plus en plus vite tant dans son organisation, que dans sa composition. La composition du CESE telle que prévue en 1958, et complétée en 2008, ne peut et ne doit rester à l'identique en 2020.

6. **la modernisation de son organisation interne** : cette organisation interne doit évoluer, cela est normal. Elle doit évoluer en respectant celles et ceux qui travaillent au sein de l'institution et qui ne méritent pas la stigmatisation facile. Les agents du CESE respectent la loi, et il ne me revient pas de déroger au statut des agents de la fonction publique ou à celui des agents des assemblées. Nous devons nous adapter, aller plus vite, adapter nos méthodes.

De la même façon les conseillers doivent adapter leur propre organisation. J'ai demandé en ce domaine aux Questeurs de notre Conseil de me faire des propositions rapides sur ce point. J'ai proposé au Bureau du CESE la création d'un comité de déontologie au sein du CESE. Toutes ces réformes auraient pu être engagées préalablement car elles ne nécessitent pas d'évolutions constitutionnelles ou législatives. A ce titre, qu'il me soit permis de noter que durant les dernières mandatures, quelques réformes ont été engagées, et ont abouti, mais elles ont abouti quand elles étaient partagées, travaillées en amont, collectivement. Enfin et afin de mettre fin aux rumeurs les plus folles, soyons clairs : le CESE c'est un budget de 39 millions € ; celui de l'Assemblée Nationale est de 524 millions €, celui du Sénat de 350 millions €.

Afin de conclure cette longue lettre qu'il me soit permis de rendre hommage au travail des agents et membres du CESE qui, depuis sa création en 1924 et depuis son inscription dans la constitution en 1947 et à nouveau en 1958, ont œuvré pour le bien commun.

Ces conseillers qui se sont succédé au CESE ont produit des centaines d'avis. Ces avis ont laissé des traces dans notre pays. Des traces parfois importantes quand grâce au CESE le RMI est créé, quand le droit au logement est inscrit, quand pour la première fois la question de la transition énergétique est évoquée, quand nous sommes à la base du début du règlement de la question des travailleurs détachés... Des traces plus discrètes mais multiples au gré des textes de lois, au gré des textes réglementaires, des traces qui ne sont pas obligatoirement immédiates mais qui "infusent", font leur chemin, des traces discrètes car et c'est humain, ceux qui reprennent nos préconisations ne nous en attribuent pas forcément la paternité ; et cela n'est pas grave car ce qui nous importe c'est que la société civile organisée soit entendue.

Travail souvent méconnu car, assemblée où la droite et la gauche ne s'affrontent pas au quotidien et donc qui n'attire pas la lumière, notamment des médias, de ce fait l'observateur superficiel en conclut que nous ne travaillons pas, et que par conséquent il faut nous supprimer ! Quel paradoxe à l'heure où l'on déplore à longueur d'éditoriaux et, de livres savants, cette société fracturée où les français ne se parleraient plus !

Et, ne l'oublions pas, le Conseil Economique et Social ne fut supprimé qu'une seule fois. Par le régime de Vichy.

Les projets de réforme auxquels j'ai l'honneur de travailler avec l'ensemble des membres du Conseil et ceux qui, à l'extérieur de celui-ci, en comprennent le rôle, nous y œuvrons avec enthousiasme même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur tout. Mais nous sommes d'accord sur l'essentiel : la société civile organisée est l'une des épingles dorsales indispensables à notre vie démocratique ; le CESE, pour ceux qui ne le comprennent pas, n'a jamais été aussi moderne.

Enfin, et pour en terminer, ces dernières réflexions :

- Le CESE est un outil de démocratie. Critique-t-on un outil parce qu'il est mal utilisé où ne convient-il pas d'inviter ceux qui l'utilisent mal à faire en sorte qu'il le soit mieux ?
- Le CESE est un formidable outil, c'est un incubateur de la réforme, c'est un baromètre de son acceptabilité sociale et sociétale. Ne nous en privons pas à l'heure de la montée des extrémismes. Sur ce point il est intéressant de constater que les critiques les plus vives à l'égard du CESE viennent des rangs les plus populistes,
- Le CESE est un outil de la démocratie, un outil qui s'exporte à l'étranger dans des pays qui s'éveillent à la démocratie et comprennent la nécessité de construire des corps intermédiaires et de les utiliser. Quel paradoxe d'être un exemple pour l'étranger et de se voir vilipendé dans son propre pays,
- Enfin, voici le rôle fondamental du CESE, aux côtés de son rôle constitutionnel que j'évoquais plus haut : faire en sorte que des femmes et des hommes que beaucoup oppose, qui appartiennent à des organisations qui s'affrontent souvent à l'extérieur du CESE, se parlent et construisent ensemble, au quotidien.



Patrick BERNASCONI